

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Rapport d'évaluation

Licence Droit

- Université Jean Moulin Lyon 3

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

Pour le HCERES,¹

Didier Houssin, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2014-2015

Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Droit

Établissement déposant : Université Jean Moulin Lyon 3

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence mention *Droit* de l'Université Jean Moulin Lyon 3, dispensée à la Faculté de Droit, est proposée sur deux sites, le site de la Manufacture à Lyon (90 % des effectifs) et le site de Bourg-en-Bresse (7 % des effectifs). Elle fait également l'objet d'une formation délocalisée en Arménie pour la licence 2 et la licence 3 (3 % des effectifs).

La formation tend à l'acquisition d'une culture juridique générale, adossée sur des connaissances et compétences solides, tout en assurant une ouverture aux problèmes contemporains. L'étudiant diplômé doit maîtriser la réflexion juridique tant à l'écrit qu'à l'oral.

La formation, proposée en formation initiale, repose sur six semestres en trois ans. Elle a accueilli 4 252 étudiants en 2013/2014. Elle comporte un tronc commun généraliste en première et deuxième année composé d'enseignements fondamentaux, complémentaires et d'ouverture. En troisième année, les étudiants optent pour une spécialisation en droit public ou en droit privé pour le site de Lyon ou suivent une spécialisation en droit privé pour le site de Bourg-en-Bresse.

Avis du comité d'experts

Le cursus proposé par la licence *Droit* est en parfaite adéquation avec les objectifs visés. Les matières enseignées permettent à l'étudiant d'acquérir des bases juridiques solides et ce de manière progressive. Les connaissances et compétences attendues à l'issue de la formation sont clairement définies. La formation est structurée de manière très classique. La licence 1 et la licence 2 sont généralistes, la licence 3 offre une spécialisation soit en droit public soit en droit privé. On note néanmoins un manque de cohérence certain des volumes horaires de travaux dirigés (TD) : au semestre 1, le volume est très faible (10,5h/10,5h/6h) ; au semestre 2 et semestre 3 les trois TD n'ont pas le même volume horaire (15h/15h/13,5h en S2 et 15h/15h/7,5h en S3) ; au semestre 4, selon l'option choisie, le volume horaire diffère (7,5h en pénal et 15h en finances publiques). Ce manque de cohérence se retrouve parfois pour les cours magistraux (CM) (au semestre 6 parcours droit public, la matière à TD Libertés de l'Union Européenne n'a pas le même volume horaire que les autres matières à TD). On observe également des disparités entre parcours : le volume horaire des parcours droit privé et droit public est nettement différent (546h ; 501h) ; il en est de même de leur ventilation en CM/TD (76h TD ; 102h TD). On constate également des différences entre les sites qui ne sont pas justifiées dans le dossier (le site de Bourg-en-Bresse ne propose pas de parcours droit public en licence 3 ; la formation délocalisée en Arménie ne propose apparemment pas de licence 1).

L'Université Jean Moulin Lyon 3 n'est pas le seul établissement à proposer une licence mention droit à Lyon. Toutefois, les effectifs très élevés qu'accueille la formation justifient pleinement son existence. En outre, l'existence des deux sites de formation (Manufacture avec 90 % des étudiants et Bourg en Bresse avec 7 % des étudiants) favorise l'accès de tous les étudiants à une formation juridique dans de bonnes conditions. Elle se démarque également par sa formation délocalisée en Arménie (3 % des étudiants). Au sein de l'établissement, la formation s'inscrit dans une riche offre de formation généraliste aux côtés d'une licence mention science politique-droit et d'une licence mention droit-philosophie. Les étudiants de L3 peuvent suivre en parallèle un diplôme d'université parmi six droits étrangers (Allemand, américain, anglais, asiatique, espagnol et italien). On peut toutefois regretter l'absence d'éléments chiffrés sur ce diplôme.

Concernant le pilotage, le rôle et les responsabilités de chacun sont précisément définis pour encadrer une équipe pédagogique très importante (plus de 200 intervenants par année). Un enseignant-chercheur, assesseur du doyen est en charge des licences, et trois autres enseignants-chercheurs se voient confier la responsabilité d'une année de licence. Ils

composent, avec le doyen, deux autres assesseurs du doyen et la responsable administrative, le conseil de perfectionnement. Les modalités de fonctionnement de ce conseil ont fait leur preuve puisqu'il est à l'origine de récentes innovations quant à l'aide à la réussite et quant à la réorganisation de l'équipe administrative. Malgré des effectifs élevés, cette formation offre un accompagnement individualisé, à distance, mais également en présentiel, ce qui témoigne du réel intérêt et de la grande motivation de l'équipe pédagogique pour atteindre les objectifs définis. Une centaine d'extérieurs enseignants non permanents ou professionnels interviennent par année, qu'ils soient avocats, notaires, huissiers, mandataires, magistrats.

Le profil des étudiants inscrits correspond aux profils classiques pour une licence mention *Droit*. Majoritairement issus de l'académie de Lyon (81 %), les étudiants proviennent pour une très grande part de baccalauréats généraux (84 %), pour une part non négligeable de baccalauréats technologiques (8 %), et de manière plus marginale de baccalauréats professionnels (3 %) et d'autres diplômes (DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires), capacité : 5 %). Les taux de réussite sont satisfaisants compte tenu des effectifs (L1 : 35 % en un an ; 40 % redoublants inclus ; L2 : 64 % ; L3 : 80 %). Il ressort d'une enquête de qualité avec un taux de réponse important (96 %) que la plupart des diplômés ont poursuivi leurs études au sein d'un master dispensé par l'Université Jean Moulin Lyon 3 (84 %) ou dans un autre établissement (11 %). L'insertion professionnelle est marginale et tend à la baisse (de 4,84 % en 2011 à 2,19 % en 2012), mais le taux d'emploi des étudiants optant pour une insertion professionnelle immédiatement après la licence augmente (de 53 % en 2011 à 60 % en 2012). La formation remplit en conséquence parfaitement son objectif de poursuite d'études.

Éléments spécifiques de la mention

<p>Place de la recherche</p>	<p>La place de la recherche scientifique n'est pas prioritaire en Licence. Cependant, on remarque avec satisfaction que les étudiants bénéficient, dès la 1^{ère} année, d'un apprentissage sur l'ENT (espace numérique de travail) comportant l'accès à des ressources documentaires, propres à permettre de mener des recherches personnelles.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>En réaction à la recommandation de la précédente évaluation, on note un effort soutenu de l'équipe pédagogique pour accompagner les étudiants dans leur projet professionnel : un assesseur du doyen est en charge de l'insertion professionnelle depuis septembre 2013 ; le volume horaire du module « projet professionnel » en licence 3 vient d'être augmenté de 3 heures à 5 heures ; certains enseignants référents assurent l'accompagnement des étudiants dans le cadre de permanences régulières.</p>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Aucun stage n'est obligatoire en licence mais les étudiants sont incités à en réaliser un sous la forme d'un « stage d'insertion professionnelle » pour les aider à affiner leur insertion, ou d'un « stage réorientation » pour les aider à se réorienter. En ce sens, la création d'un pôle « Stages » en 2013 pour accompagner les étudiants dans leur démarche doit être saluée. Le stage ne fait cependant l'objet d'aucune bonification.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'établissement montre une attention particulière au recrutement d'étudiants étrangers au moyen de différents programmes laquelle porte ses fruits puisque plus d'une centaine d'étudiants étrangers sont inscrits chaque année en licence (4 % des étudiants). Il est heureux qu'une gestionnaire parlant l'anglais soit dédiée à leur accueil.</p> <p>En revanche, il n'existe pas, par principe, de mobilité sortante des étudiants lyonnais durant la licence en droit. Ce choix est justifié dans le dossier par la volonté que l'étudiant ait acquis les bases juridiques essentielles avant tout départ.</p> <p>On note positivement l'existence d'un double-diplôme sur quatre ans avec l'Université d'Essex au Royaume-Uni qui concerne cependant très peu d'étudiants (moins de 15 par année).</p> <p>Enfin, la formation revêt une réelle dimension internationale par sa délocalisation en Arménie pour un effectif d'une centaine</p>

	<p>d'étudiants en licence 2 et licence 3. On regrette l'absence d'informations sur les raisons de l'absence d'inscription en licence 1 (est-elle ouverte ?) et, en conséquence, sur l'origine des étudiants inscrits en licence 2.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Le recrutement est effectué principalement en première année de manière automatique pour les néo-bacheliers. Toutefois, une sélection pédagogique est organisée de manière classique pour les autres étudiants (réorientation, reprise d'études, transferts) pour chaque année de licence. En réaction à la précédente évaluation, l'ouverture à d'autres filières est dorénavant manifeste par l'établissement de règles bien explicitées en faveur des étudiants de CPGE (Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles), PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé ou de DUT (Diplôme Universitaire de Technologie) pour une inscription en licence 2 ou licence 3. Une unité d'ouverture permet en outre à chaque semestre d'acquérir des connaissances et compétences dans d'autres disciplines (économie, science politique, relation internationale, histoire) favorisant la transversalité de l'enseignement et la réorientation de l'étudiant le cas échéant. L'offre pourrait être plus diversifiée. Aucune donnée n'est communiquée sur la réorientation des étudiants.</p> <p>L'équipe pédagogique est manifestement animée par le souci d'aider les étudiants à la réussite de leurs études. D'une part, les étudiants de L1 qui « craignent » d'avoir des difficultés peuvent suivre la licence 1 en deux ans et bénéficier d'enseignements spécifiques. Si le dispositif est très intéressant sur le principe, le dossier manque de précision quant aux conditions et aux modalités d'un tel aménagement de la scolarité. D'autre part, les meilleurs étudiants peuvent prendre part au « collège de droit » pour enrichir leur formation. Le dispositif doit aussi être salué, mais le dossier manque de précision quant aux modalités d'accès et quant au nombre d'étudiants concernés. Enfin, à destination de tous les étudiants, des séances de tutorat sont utilement organisées en présentiel et en ligne.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>	<p>Les modalités d'enseignement sont renseignées de manière très claire dans le dossier. De manière classique, les étudiants suivent des cours magistraux et des travaux dirigés qui les conduisent à une spécialisation progressive. Ils acquièrent des compétences transversales grâce à l'unité d'ouverture qu'ils suivent chaque semestre. Cette unité devrait proposer davantage d'enseignements issus d'autres disciplines. Le dossier mentionne des « ateliers de synthèse » qui ne figurent pas dans la maquette.</p> <p>S'agissant de l'enseignement des langues, le choix pédagogique est très discutable. L'anglais est la seule langue étrangère proposée aux étudiants pendant les trois années. Le nombre d'étudiants devrait permettre de proposer d'autres langues. En outre, l'enseignement est réparti selon trois modalités qui ne favorisent pas toutes également l'oralité (CM, TD, à distance). Toutefois, en licence 3, comme souligné ci-dessus, les étudiants peuvent suivre un diplôme d'université de droit étranger dans la langue du pays choisi (allemand, américain, anglais, asiatique, espagnol et italien). L'initiative est excellente, mais il est regrettable que les étudiants n'aient pu maintenir/acquérir leur connaissance de ces langues pendant les deux premières années.</p> <p>Les dispositifs classiques (dispense d'assiduité, aménagement d'épreuve) sont prévus pour les étudiants connaissant des situations personnelles ou professionnelles particulières. Une réflexion menée sur ces dispositifs a conduit à faire évoluer positivement le système de dispense d'assiduité pour permettre des dispenses par matière afin de favoriser la réussite des étudiants concernés.</p> <p>Le numérique a fait l'objet d'une réflexion aboutie dans le cadre de la formation. Cela s'exprime très clairement dans la maquette avec un cours magistral « Introduction au droit et à l'ENT » accompagné d'un TD. L'utilisation du numérique se fait à partir</p>

	<p>d'une plateforme dénommée « Fac de droit virtuelle » qui est beaucoup plus qu'une simple plateforme de communication de plan de cours ou de support de TD. On y trouve en outre des aides à l'acquisition des connaissances, une gazette juridique et des modules d'enseignement à distance. De plus, les étudiants peuvent créer des groupes de travail virtuel et communiquer avec des webtuteurs. Enfin, est intégrée une préparation au C2I (Certificat Informatique et Internet) sur la base du volontariat. Le dossier ne précise pas si cette préparation est proposée sur les deux sites.</p> <p>Si la validation des acquis de l'expérience (VAE) est possible, la formation n'est pas proposée, pour l'instant, en formation continue. Toutefois, la réflexion est menée pour le prochain contrat.</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>	<p>L'évaluation des étudiants repose sur des contrôles continus et des examens terminaux, à l'occasion de deux sessions pour chaque semestre d'une année d'étude. Les conditions d'examen (écrit, oral, QCM) sont énoncées dans le règlement d'examen.</p> <p>En réaction à la précédente évaluation, la formation expose dorénavant très clairement les règles de compensation : par unité d'abord, entre unités ensuite, et enfin entre semestres. Les conditions de passage dans l'année supérieure (moyenne supérieure à 10 ou un semestre validé et l'unité fondamentale de l'autre semestre validé) sont pertinentes pour faire en sorte que l'étudiant ait validé l'essentiel des crédits. En pratique toutefois, on peut s'interroger sur la fréquence de la seconde hypothèse. Par ailleurs, un guide de l'étudiant de licence est en préparation. Cette initiative doit être soulignée.</p> <p>Les jurys sont composés sans distinction de l'ensemble des enseignants de cours magistraux et de travaux dirigés de l'année concernée. La présence des chargés de travaux dirigés et des professionnels est bienvenue.</p>
<p>Suivi de l'acquisition des compétences</p>	<p>Un supplément au diplôme est fourni aux diplômés (ADD), qui correspond au contenu et objectifs de la formation. Aucun suivi particulier n'est prévu.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>	<p>Des enquêtes sont réalisées par l'Observatoire des formations et de l'insertion professionnelle (OFIP) du SCUIO-IP (Service Commun Universitaire d'Information d'Orientation et d'Insertion Professionnelle), permettant d'établir les proportions de poursuites d'études, tant à l'Université de Lyon 3 que dans d'autres établissements, ainsi que d'insertions dans le monde professionnel. Les tableaux sont clairement exposés.</p>
<p>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</p>	<p>La composition du conseil de perfectionnement est très satisfaisante. Outre l'assesseur du doyen chargé de la licence, y prennent part le doyen, l'assesseur chargé de l'insertion professionnelle et la responsable administrative. Depuis peu, un étudiant est désigné assesseur du doyen en charge des relations avec les étudiants, lequel participe également à ce conseil. Une réunion biannuelle est formalisée à quoi s'ajoute des échanges informels réguliers. Le conseil de perfectionnement a montré toute son efficacité en proposant de nouveaux dispositifs d'aide à la réussite et la réorganisation de l'équipe administrative.</p> <p>Le conseil de perfectionnement est particulièrement attaché aux procédures d'évaluation. D'une part, auprès des étudiants : une enquête est menée chaque année, à partir de laquelle est élaboré un rapport. En 2012/2013, 25 % des étudiants avaient répondu et exprimé leur insatisfaction concernant les modalités d'examen et le délai de publication des résultats. Il y a été remédié. D'autre part, auprès du HCERES, le dossier fait ressortir le souci de tenir compte des précédentes recommandations (règles de compensation, évaluation par les étudiants, aide à l'élaboration du projet professionnel, passerelles). Seule l'adaptation des enseignements à la formation continue n'a pas fait l'objet de réflexion.</p>

Synthèse de l'évaluation de la formation

Points forts :

- Des procédures d'évaluation qui aboutissent à des évolutions pertinentes malgré des effectifs importants.
- Un programme pédagogique cohérent.
- Une adaptation de la formation aux différents besoins des étudiants.
- Une ouverture importante à l'international notamment par l'offre de diplômes d'universités de droit étranger en licence 3.
- Une exploitation intéressante du numérique.

Points faibles :

- Une ouverture aux disciplines voisines limitée.
- Un enseignement des langues manquant de diversité.
- Un manque de cohérence de certains volumes horaires.

Conclusions :

La licence mention *Droit* de l'Université Jean Moulin Lyon 3, de par son contenu et son organisation, répond parfaitement aux attentes de ce type de formation. L'équipe pédagogique est pleinement investie dans la réussite des étudiants et la poursuite des études, étant précisé que l'insertion professionnelle occupe une place importante, eu égard aux dispositifs mis en place. Toutefois, la maquette pourrait utilement être améliorée quant aux langues que peut choisir l'étudiant et par le guide de l'étudiant actuellement en préparation.

Observations de l'établissement

IDENTIFICATION DE LA FORMATION : <i>Licence, Licence Professionnelle ou master suivi de l'intitulé de la Mention</i>	Licence mention droit
COMMENTAIRES : <ul style="list-style-type: none">- Sur la variabilité de l'affectation des crédits. Dans tous les cas, les crédits varient en fonction du temps investi par un étudiant pour préparer la matière. C'est ce que prévoit l'article 11 de l'arrêté de licence de 2014 : « Chaque unité d'enseignement a une valeur définie en crédits européens, au niveau d'études concerné. Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise de la part de l'étudiant pour obtenir l'unité. L'affectation des crédits est donc par nature variable. L'établissement s'attache à limiter l'ampleur de cette variabilité pour la prochaine accréditation. - Sur l'absence de filière droit public à Bourg en Bresse (effectifs) Tout à fait d'accord sur ce constat. Les effectifs de licence à Bourg sont trop modestes pour qu'une filière droit public spécifique soit créée. Cela entraînerait une consommation d'heures importante pour très peu d'étudiants. Cela ne correspond pas au contexte actuel dominé par une gestion rigoureuse des ressources publiques et la recherche des économies de moyens ou d'une mutualisation des moyens de l'enseignement supérieur. - Sur la politique de langue : Le développement d'une politique d'enseignement des langues en l'ansad dans le cadre du PALSE, puis de l'IDEX, a précisément pour objectif de mieux accompagner les étudiants du site dans leur formation en langue de spécialité. La pratique orale des langues, essentielle dans l'apprentissage, se heurte aux limites induites par les moyens dont dispose l'université lesquels ne sont en adéquation ni avec les effectifs d'étudiants, ni avec la disponibilité en salles de cours. On ajoute que l'université a fait des efforts en ce sens en créant la maison internationale des langues et des cultures qui a ouvert ses portes dans le même immeuble que l'IUT, depuis quelques mois (site des quais près du rectorat). Cela devrait faciliter encore plus l'apprentissage des langues pour les étudiants qui le souhaitent. - Sur l'évaluation : La mise en place de règles de progression claires a permis de faire sensiblement baisser le nombre d'AJAC qui jusque-là se trouvaient en situation de cumuls d'enseignement obérant toute chance de réussite. Ce dispositif a permis de ramener la réussite des AJAC à des ratios conformes à ceux des autres étudiants. La plus-value pédagogique de ce dispositif est indéniable. - Sur l'ouverture aux autres disciplines : Un portail d'accès en L1 permettra aux étudiants d'être mieux à même de confirmer ou de faire évoluer leur choix d'orientation. En effet, le dispositif pédagogique ouvrira le premier semestre à la découverte des mentions droit, économie-Gestion, langues étrangères appliquée. A l'issue du portail, toutes les demandes de réorientation seront prises en compte.	

Manufacture des Tabacs

6 cours Albert Thomas
BP 8242
69355 LYON CEDEX 08

Tél. +33 (0)4 78 78 78 78
Fax +33 (0)4 78 78 74 12
www.univ-lyon3.fr